

Monsieur Manuel VALLS  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 11 juillet 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Le rapport des inspections générales des affaires sociales et des affaires culturelles sur « l'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteurs et la consolidation du régime » a été remis au Gouvernement en juin 2013 et rendu public en décembre 2013.

Le Conseil Permanent des Ecrivains, qui regroupe l'ensemble des associations, sociétés et syndicats représentant les auteurs de l'écrit et du livre, partage bien évidemment avec les auteurs du rapport le souci de « conforter le régime des artistes auteurs » et « d'apporter des améliorations au régime lui-même et à la protection sociale des artistes auteurs, notamment en matière de droits à la retraite », mais continue d'avoir de nombreuses inquiétudes sur certaines des recommandations importantes du rapport et sur leur mise en œuvre.

Comme le rappellent à juste titre les auteurs du rapport, « les modalités proposées par la mission devront faire l'objet d'une concertation, avant la décision finale », insistant sur le fait que « cette concertation aura pour objet de réduire les résistances à la mise en œuvre des préconisations du rapport ». Or, depuis février 2014, après un premier tour de table qui avait permis d'identifier les principales difficultés de ce rapport, plus aucune réunion ne s'est tenue sur ce sujet, alors même qu'il nous avait été confirmé que cette concertation aurait lieu dans le courant du premier semestre 2014. Le report du calendrier parlementaire pour l'examen du texte devant porter l'adoption de cette réforme ne peut expliquer à lui seul l'absence de mise en œuvre de toute concertation sur vingt-huit propositions qui entraîneront, si elles sont retenues par le Gouvernement et le Parlement, des modifications extrêmement importantes pour les auteurs.

Récemment, un courrier du Régime de retraite complémentaire des artistes auteurs professionnels (RAAP) a informé ses bénéficiaires de la mise en place d'une réforme concomitante au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une nouvelle fois, aucune concertation préalable n'a été menée sur cette seconde réforme avec les représentants des auteurs concernés.

.../...

Les signaux ainsi adressés par le Gouvernement aux auteurs sur leurs revenus sont depuis un certain temps extrêmement négatifs et ressemblent de plus en plus à un véritable « détricotage » du statut social des auteurs : perspective d'une cotisation retraite au premier euro sans garantie d'ouverture de droits, doublement de la TVA sur les droits d'auteur, réforme sans concertation de la retraite complémentaire, cotisation formation professionnelle intégralement financée par les auteurs, projets de révision des montants de franchise de TVA et perspectives de nouvelles cotisations pour les maladies professionnelles...

Il nous paraît plus que jamais urgent et important que sur tous ces sujets les auteurs puissent obtenir les réponses et les garanties nécessaires aux interrogations et aux inquiétudes que suscite la mise en œuvre de ces deux réformes.

Nous souhaiterions vivement que vous puissiez demander aux Ministres concernés, à qui nous adressons une copie du présent courrier, d'organiser sur ces différents points une véritable concertation avec les représentants des auteurs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



La Présidente  
Marie SELLIER

CPE : C/° SNAC, 80, rue Taitbout, 75009 Paris

C/C : Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication  
Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé  
Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre délégué chargé du Budget